

Les subsides

[Français]

... des petits vicaires de paroisse.

[Traduction]

Malheureusement, le député a raison. Nous sommes tous revêtus des apparences de l'autorité, mais seule une poignée de députés, seuls les principaux ministres ont quelque autorité véritable. Voilà qui est inacceptable, monsieur.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Si l'on veut savoir pourquoi tant de Canadiens étaient en faveur de la sonnerie, c'est en partie parce qu'ils savent qu'une autorité aussi centralisée ne peut rien donner de bon et qu'ils souhaitent un changement.

[Français]

L'éditorialiste Jean-Louis Roy a écrit dans *Le Devoir* du 17 mars, et je cite:

Après l'absurdité du fédéralisme sans province, les Canadiens ont eu droit au gouvernement sans Parlement.

En fait, monsieur le président, il y a bien longtemps que nous sommes «sans Parlement.» Quel que soit le parti au pouvoir, nos règlements et pratiques permettant au gouvernement d'imposer sa volonté au Parlement, ou de gouverner par arrêtés en conseil et par règlements, sans même consulter le Parlement. Pis encore, le système interdit pratiquement aux simples députés de faire adopter par le Parlement presque toute idée ou proposition personnelle. Il est rare qu'une motion d'initiative parlementaire soit adoptée et quand cela arrive, c'est considéré comme un fait étrange. Tous les députés ont des électeurs qui sont acculés à la faillite. Que peuvent-ils faire pour eux? Tous les députés connaissent de leurs électeurs qui sont menacés de perdre leur maison. Que peuvent-ils faire pour eux? Dans toutes les circonscriptions au Canada les Canadiens perdent leurs emplois. Comment pouvons-nous les aider? Beaucoup de députés ont de bonnes idées que le Parlement aurait avantage à étudier. Pourquoi ne pas les considérer? En pratique, la plupart des députés doivent se contenter de prendre la parole, de se lever, de faire des courbettes. La démocratie est-elle réduite à cela?

[Traduction]

Quand le leader du gouvernement a été nommé à son poste, il a manifesté de l'intérêt pour la réforme parlementaire. J'ai hâte, aujourd'hui, d'entendre ses propositions, et j'espère qu'il sera d'accord pour que le comité permanent de la procédure et de l'organisation entreprenne dès maintenant une vaste étude sur le renouvellement de la démocratie parlementaire au Canada.

Nous avons, lorsque nous formions le gouvernement, avancé certaines propositions dans un énoncé de politique publié par celui qui était alors président du Conseil privé, le député de Nepean-Carleton (M. Baker). On y préconisait le renforcement fondamental du pouvoir des comités parlementaires, y compris le pouvoir d'entreprendre des enquêtes dans des domaines que le gouvernement pourrait vouloir protéger.

Nous avons proposé une modification majeure qui accorderait aux simples députés le droit d'exiger que la Chambre étudie leurs propositions avec sérieux, en leur consacrant tout le temps voulu. Nous avons proposé un régime qui rétablirait le contrôle du Parlement sur les dépenses, en allongeant le débat sur les prévisions de deux ministères que l'opposition aurait le loisir de choisir, sans l'avis préalable du gouvernement.

Nous avons proposé un moyen d'exiger que le Parlement donne son assentiment aux règles de procédure avant qu'elles n'entrent en vigueur.

Pour des raisons d'efficacité, nous avons proposé de limiter à 20 minutes chacune la durée des interventions à la Chambre, et d'établir des périodes de session plus régulières pour le Parlement. Je ferai remarquer, Votre Honneur, que nous avons proposé ces modifications importantes, visant à accroître le pouvoir du Parlement et à réduire celui de l'exécutif, alors que nous formions le gouvernement, ce qui démontre bien que nous nous rendions compte que le gouvernement peut abuser de son pouvoir.

Ces propositions contribueront beaucoup à la réforme parlementaire, mais elles étaient alors destinées à lancer la discussion, non à la limiter. Notre attitude n'a pas changé aujourd'hui. Il faudrait entamer l'étude de la réforme parlementaire dans les comités permanents sur la base de ces propositions.

Je suis obligé de faire remarquer que ce document n'avait pas été renvoyé au comité en 1979 parce que l'actuel ministre des Finances (M. MacEachen), alors leader libéral à la Chambre, avait fait savoir que le parti libéral souhaitait que l'on débâte quelque temps la question du renvoi du document au comité. Je puis dire au leader du gouvernement à la Chambre dès maintenant que, à condition que le mandat du comité soit assez étendu pour permettre une étude sérieuse et complète d'une réforme fondamentale du Parlement, les conservateurs ne retarderont pas les choses de la sorte.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Les Canadiens savent en outre que nous avons proposé un changement majeur dans la façon de préparer les budgets, changement qui permettrait à l'avenir une discussion publique en profondeur de toute modification fiscale importante avant son entrée en vigueur, de sorte que le gouvernement d'une part, et les particuliers, les compagnies et les organisations d'autre part, puissent en évaluer les répercussions et être prêts pour son application. Cette recommandation ne vient pas uniquement de notre parti. Elle est le fruit d'une série d'audiences publiques qui ont été organisées dans 16 villes canadiennes par un comité spécial du caucus progressiste-conservateur sur le budget et l'économie, lequel a entendu les instances de 168 organisations et de centaines de citoyens canadiens. Nous voudrions que cette suggestion visant à démocratiser la préparation du budget soit étudiée par le comité, de manière à protéger les Canadiens contre un processus qui a donné comme résultat un budget qui, de l'aveu même de ministres du gouvernement, est un désastre.

La question du budget mérite qu'on s'y arrête, car elle prouve que, lorsque le Parlement est faible, il produit de mauvaises lois. Les auteurs du budget ont commis une erreur monumentale. Ils ont sous-estimé la gravité de la récession au Canada. Ils ont présenté des mesures fiscales alléchantes en théorie, mais désastreuses en pratique. Ils ont chassé du Canada les capitaux créateurs d'emplois et sont à l'origine du fait que des Canadiens ont perdu leur maison, leur commerce, leur ferme et leur confiance. Tout cela parce que le Parlement a laissé un groupe de fonctionnaires prendre des décisions qui devraient être prises par la Chambre des communes.